

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE SESSENHEIM PERMIS D'AMENAGER N° PA 067 465 21 R0001 SOMIS A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Par arrêté municipal du 20/07/2021, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de la demande de permis d'aménager n° PA 067 465 21 R0001 soumis à évaluation environnementale, dont les caractéristiques principales sont :

- La réalisation d'un lotissement d'habitation pour la tranche n°2 « Les Jardins de Goethe », d'une superficie de 4,273 ha, situé sur le site de l'ancienne friche industrielle Femo-Geissert.
- La création de 78 lots permettant la réalisation de maisons individuelles, maisons individuelles denses, maisons jumelées et de collectifs.
- La réalisation des voiries automobiles, circulations douces, réseaux et ouvrages d'infrastructure y afférents.

Le permis d'aménager s'intègre dans une opération d'aménagement globale de lotissement qui occupe environ 10,3 ha et repose sur une ancienne menuiserie industrielle ayant fait l'objet de pollution (friche Femo-Geissert, 7,3 ha) et en partie sur des terres agricoles destinées à l'urbanisation (3 ha).

L'enquête se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs,

du lundi 23 août 2021 à 10h00 au vendredi 24 septembre 2021 à 17h00.

Au terme de l'enquête, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être autorisé, autorisé avec prescriptions ou refusé, par arrêté du Maire.

Monsieur Christian JAEG, Expert retraité cadre supérieur honoraire, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Le dossier d'enquête publique sur support papier sera déposé à la mairie de Sessenheim et accessible pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Mercredi : Fermé

Ouverture exceptionnelle de la mairie pour les besoins de l'enquête publique le samedi 18 septembre 2021 de 9h00 à 11h00.

Les horaires d'ouverture pourront être adaptés en fonction de l'évolution de la réglementation relative à la situation sanitaire.

Le dossier d'enquête publique sera consultable gratuitement sur un poste informatique en mairie, aux mêmes jours et heures que ci-dessus. Les informations relatives à l'enquête ainsi que le dossier d'enquête publique seront consultables sur le site internet du prestataire LEGALCOM, à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pa-friche-sessenheim>

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie les :

- **lundi 23 août 2021 de 10h00 à 12h00**
- **mardi 31 août 2021 de 14h00 à 17h00**
- **jeudi 09 septembre 2021 de 14h00 à 17h00**
- **samedi 18 septembre 2021 de 9h00 à 11h00**
- **vendredi 24 septembre 2021 de 14h00 à 17h00**

En raison de la situation sanitaire particulière liée à la pandémie de COVID-19, il sera recommandé aux personnes souhaitant rencontrer le commissaire-enquêteur de prendre rendez-vous auprès de la mairie au plus tard la veille de la permanence.

Il sera également demandé au public de respecter les mesures sanitaires suivantes : port du masque et utilisation d'un stylo personnel.

Enfin, des mesures particulières d'accueil du public seront mises en place en mairie avec notamment la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Pendant la durée de l'enquête, chacun pourra transmettre ses observations et propositions :

- soit en les signant sur le registre coté et paraphé par le commissaire enquêteur à disposition à la mairie,
- soit en les adressant par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie, sise 2 place de la Mairie - 67770 SESSENHEIM,

➤ soit en les adressant par voie électronique à l'adresse suivante : pa-friche-sessenheim@registredemat.fr

L'objet du message devra comporter la mention « Enquête publique : observations à l'attention du commissaire enquêteur »

➤ soit en les signant sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/pa-friche-sessenheim>

Un exemplaire du dossier d'enquête pourra être obtenu, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, à compter de la publication du présent arrêté et jusqu'à la fin de l'enquête publique. Une copie des observations du public pourra être obtenue, aux frais du demandeur, sur demande auprès de la mairie, pendant la durée de l'enquête publique.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture du Bas-Rhin et à la mairie pendant un an. Ils seront également publiés sur le site internet du prestataire pendant la même durée.

Le projet de permis comporte une évaluation environnementale annexée au présent dossier. L'avis de l'autorité environnementale est joint au dossier d'enquête publique.

L'autorité responsable de l'enquête publique sur le projet de permis d'aménager n° PA 067 465 21 R0001 est la commune de Sessenheim représentée par son Maire, Monsieur Raymond RIEDINGER et dont le siège administratif est situé 2 place de la Mairie - 67770 SESSENHEIM. Des informations peuvent être demandées auprès de l'administration communale à cette adresse.

Le Maître d'ouvrage de l'opération est TERRA DUE SAS, sis route d'Obermodern - 67330 BOUXWILLER.